

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: 8

Artikel: À propos du nouvel armement [fin]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

N° 8.

Lausanne, le 27 Avril 1868. XIII^e Année.

SOMMAIRE. — A propos du nouvel armement. (*Fin.*) — Promotions et nominations annuelles à l'état-major fédéral. — Tir cantonal vaudois de 1868. — Ecole centrale. — Actes officiels.

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Le profil de la fortification de campagne.

A PROPOS DU NOUVEL ARMEMENT.

(*Fin des délibérations du Grand Conseil vaudois.*)

M. de Gingins. « Comme je l'ai déjà dit en ayant l'honneur de faire une interpellation sur l'armement, mes observations, mes critiques, et toutes celles qui peuvent sortir aujourd'hui de ce débat, s'adressent à Berne, et seulement à Berne. Je crois devoir le répéter, parce que depuis la nouvelle constitution que s'est donnée la Suisse, c'est à l'autorité fédérale qu'incombe la mission de pourvoir à la sûreté du pays et de mettre en bonnes conditions l'armée qui est la force et la protection de la Confédération. La responsabilité de l'état actuel de l'armement remonte donc à l'autorité fédérale et rien qu'à elle.

Les renseignements fournis par le Conseil d'Etat dans sa réponse à l'interpellation ont été complets, et ils sont connus par ce qu'en ont publié les journaux et le *Bulletin*. Il résulte de ces renseignements que le canton possède en armes et en munitions ce qu'il faut pour satisfaire constitutionnellement à ses obligations fédérales; que les armes peuvent être très promptement rendues à la troupe; que nous n'avons rien à reprocher, sous ce rapport, au Conseil d'Etat, puisqu'il a fait ce qu'il devait et pouvait.

Mais, messieurs, les fusils et munitions que nous avons, constituent-ils un armement sérieux pour nos milices? Quant à moi, je ne crains pas de le dire hautement, et je voudrais que cette conviction pût être générale, nos anciens fusils sont encore de bonnes armes. Je ne par-

tage point l'opinion que les armes nouvelles ont à elles seules gagné les dernières batailles.

Cependant, messieurs, cette confiance du soldat dans son arme n'existe plus; c'est un fait à constater, et avec lequel il faut compter. Pourquoi cette confiance si nécessaire a-t-elle cessé? Parce que l'autorité fédérale a pris peine à la détruire par la précipitation qu'elle a mise à décréter un nouvel armement, et par le retentissement qu'elle a donné à ses mesures financières et administratives pour tendre à ce but.

Nos milices sont donc désarmées; les anciens fusils, que nous pouvons leur remettre sur l'heure, ne constituent plus, dans les circonstances actuelles, un armement sérieux.

Notre canton a toujours tenu à honneur de remplir complètement, de dépasser même ses obligations militaires fédérales. Il le peut aussi aujourd'hui. En serait-il de même chez tous nos confédérés? Sans rien vouloir dire et sans rien penser de blessant à leur égard, je crois pouvoir affirmer que quelques-uns sont en ce moment encore moins armés que nous!

Quand aurons-nous les nouveaux fusils? Quand les promesses qui ont été si souvent faites à ce sujet se réaliseront-elles? Je lis dans le *Bulletin* de la séance du 12 courant ces paroles de M. le conseiller d'Etat Delarageaz :

« Dans une conférence tenue à Berne dernièrement, M. le chef du « département militaire fédéral a donné l'assurance que, pour le mois « de juin, la plus grande partie de l'élite suisse serait munie de nou- « velles armes. Je désire vivement que cette promesse se réalise; mais « l'avenir ne nous appartient pas; il est impossible de prévoir toutes « les chances, aussi le Conseil d'Etat ne peut donner aucune garantie « formelle quant à l'époque fixe du réarmement de la troupe. »

Ces assurances, ces promesses de M. le chef du département militaire fédéral ne sont pas les premières du même genre. Les précédentes ne se sont pas réalisées par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, celles-ci peuvent-elles être considérées comme plus certaines? Pouvons-nous nous y fier et attendre patiemment?

Quand aurons-nous les nouveaux fusils? Nous ne pourrons les avoir que quand l'autorité fédérale sera enfin sortie de vains tâtonnements, sortie de son indécision et de ses hésitations. Alors elle pourra procéder rapidement au nouvel armement de l'armée suisse et lui rendre sa confiance en elle-même et sa force.

Je vois percer une objection. Un doute est prêt à s'élever sur le droit que nous avons de nous mêler d'une question de pure compétence fédérale. Mais ce doute, je ne puis le partager; nous avons ce

droit, et je dis plus : nous avons le devoir de faire entendre notre voix.

Comme membre de la Confédération, le canton de Vaud est intéressé à tout ce qui touche à la sécurité de la Suisse, et doit veiller à ce qu'elle ne soit pas compromise. Conseil fédéral et Chambres fédérales ne sont que les mandataires de la nation suisse, et nous, comme mandants, avons droit de surveillance, de critique et de blâme ; droit et devoir de parler et de rappeler l'administration fédérale dans une meilleure voie ; droit de sonner la cloche d'alarme, pendant qu'il en est encore temps.

L'autorité fédérale a ses devoirs envers nous ; ce n'est point au canton de Vaud à rechercher ses bonnes grâces, mais à elle de mériter notre confiance, et, je le dis à regret, elle ne fait pas en ce moment ce qu'il faut pour cela. Elle est sous l'empire d'idées étroites ; elle tourne autour de questions de personnes et ne paraît préoccupée que de mesquines intrigues ou de se faire des créatures. (*Approbation marquée.*) De toutes ces petites visées résulte une petite politique, dont je lui demande, ici, de sortir, pour adopter une politique qui soit plus digne du peuple suisse, plus digne du poste élevé qu'elle occupe.

Je m'arrête, messieurs, parce que je sens que je ne puis parler sans émotion d'une question qui me tient tant au cœur. Mais, en terminant, je ne puis passer sous silence une coïncidence qui m'a frappé.

Aujourd'hui, 20 février, pendant qu'ici nous nous occupons des intérêts les plus graves de la Suisse, une commission fédérale de sommités politiques et militaires s'emploie à Berne à essayer des uniformes, des insignes de grades et de coiffures. A la même heure où la salle du Grand Conseil vaudois retentit d'une discussion qui est une œuvre de patriotes et à l'honneur du pays, la salle du Conseil national suisse sert à l'exhibition d'échantillons de coiffures et de vêtements.

Messieurs, une résolution comme celle que va prendre le Grand Conseil et que le pays attend ne peut porter de nom propre ; elle doit sortir d'une discussion. Je prie donc instamment d'autres membres de l'assemblée d'exprimer aussi leur sentiment. »

M. Tissot. « Comme le préopinant, j'ai été excessivement inquiet au sujet de l'armement de nos milices. Pour me rendre compte de ce qui en est chez nous, je me suis rendu à Morges, où j'ai trouvé notre belle salle d'armes sens dessus-dessous ; c'était un beau désordre. Cette salle était convertie en atelier de préparation des armes pour la transformation. Les renseignements que j'ai obtenus à cet égard concor-

dent pleinement avec ceux que M. le chef du département militaire a déjà donnés au Grand Conseil ; donc, sous ce rapport nous pouvons être satisfaits. Mais, si nous le sommes en ce qui concerne le canton de Vaud, pouvons-nous l'être à l'endroit de l'armement général des milices suisses ? J'ai été aux informations sur ce point ; puisse ce que je vais en dire, calmer un peu les inquiétudes qui règnent chez nous, et d'un autre côté activer l'armement de nos troupes. Voici les renseignements que j'ai recueillis :

« Peu après la décision des Chambres, touchant la transformation des fusils, il s'est présenté cinq entrepreneurs auxquels a été adjugée la transformation de 52,000 fusils de gros calibre. 49,150 fusils de petit calibre ont été confiés à douze entrepreneurs. Au mois de novembre dernier, on a commencé à faire des essais avec les armes transformées, mais il paraît que le système suivi était si défectueux que ces armes se chargeant par la culasse partaient aussi par la culasse. On a dû conséquemment l'abandonner, jeter plus de 1000 fusils au vieux fer et arrêter la transformation. Des ateliers qui avaient jusqu'à 90 à 100 machines ont dû suspendre tout travail. De là est née une grande inquiétude dans le pays ; heureusement, je dois l'ajouter, après beaucoup de tâtonnements on est enfin arrivé aujourd'hui à quelque chose de bon. Un atelier a déjà disponibles 500 fusils au nouveau système de transformation, et il est en mesure d'en fournir, désormais, 200 par jour ; nous pouvons donc espérer qu'au mois de juin, comme cela a été annoncé, nos troupes seront pourvues de cette arme. Quant au nouveau fusil, système Vetterli, le *Bund* annonce que des essais ont eu lieu récemment à Zurich, et que les résultats ont dépassé toute attente. Pourquoi donc, les ateliers étant prêts, ne se hâte-t-on pas de commencer la fabrication et de la pousser avec activité ? Si cela se faisait, nous pourrions déjà en avoir un certain nombre cette année. Tâtonne-t-on encore ? Je ne sais. A ce point de vue, et pour faire cesser toute incertitude, il convient d'adopter la proposition de M. de Gingins, qui sera pour l'autorité supérieure, je l'espère, un avertissement utile. »

M. *Milliquet*. « Il y a déjà longtemps que je partage, à ce sujet, l'opinion de M. de Gingins, et je le remercie de l'avoir exprimée en Grand Conseil. L'automne dernier, nous avons eu, dans ma commune, des exercices de tir ; or, comme nous n'avions pas d'armes, il a fallu en aller chercher à Morges. Cet état de choses ne doit pas durer et, pour ma part, j'aurais désiré qu'on organisât une pétition énergique à faire signer par toute l'armée suisse. Quoiqu'il en soit, j'espère que le Grand Conseil se lèvera en masse pour appuyer la motion de M. de Gingins. »

M. de Tavel. « Je n'ai pas l'intention de faire un discours embrassant toute la question qui nous occupe, mais je tiens à déclarer que si le Grand Conseil veut se prononcer à l'unanimité en faveur de la motion de M. de Gingins, son vote doit être la conséquence d'une discussion sérieuse. Je me place ici au point de vue de la position du Conseil d'Etat qui est hors de cause, mais que nous ferons le messager de notre résolution. Dans cette enceinte, comme au dehors, les opinions peuvent être diverses sur la convenance de cette résolution, et il serait à désirer, dans l'intérêt de la discussion elle-même, que ces opinions contradictoires s'expriment ici. Je l'ai dit, je ne veux pas faire un discours, car si nous voulions faire des discours à effet, ce ne serait pas ici qu'ils devraient être prononcés mais bien plutôt dans nos réunions de tir, dans nos assemblées populaires de communes, dans nos abbayes, où ils trouveraient un écho retentissant; je tiens seulement à dire quelques mots de la question, envisagée à un point de vue plus objectif.

Il s'agit pour la première fois depuis 1848, depuis que fut juré le nouveau pacte fédéral, de charger le Conseil d'Etat d'un message témoignant les inquiétudes du peuple vaudois au sujet de l'armement national. C'est là, messieurs, une décision sérieuse, d'une haute gravité et qui, en créant un antécédent, pourra avoir une grande portée. Cette décision pourra être interprétée en notre faveur, comme aussi, suivant les circonstances, elle pourrait nous être amèrement reprochée; elle servira de jalon dans l'histoire pour démontrer qu'aujourd'hui les cantons ne sont plus ce qu'ils étaient jadis et que nous avons perdu plus d'une de nos anciennes prérogatives. Je considère cette résolution comme une manifestation accentuée de l'esprit militaire du peuple vaudois, chez lequel l'esprit public et politique est intimément lié à ce qui est la sauvegarde de notre indépendance. En effet, messieurs, parmi les vingt-deux membres de la Confédération il n'en est pas un chez lequel ce lien entre l'esprit public et l'esprit militaire soit aussi étroit que dans le canton de Vaud. Le peuple vaudois veut être armé et bien armé parce qu'il sait que là est une des principales garanties de sa liberté.

Permettez-moi de rappeler, à l'appui de ce que je viens de dire, deux dates néfastes dans notre histoire. Je me reporterai d'abord au mois de septembre 1838, alors qu'il s'agissait de sauvegarder le droit d'asile suisse en faveur d'un citoyen thurgovien dont l'expulsion nous était demandée par la France. Que fit le canton de Vaud à cette époque? Il mit de piquet 16,000 hommes, et en activité de service 1,800 hommes bien armés qui devaient servir d'avant-garde à notre armée. Cette décision fut prise par les autorités cantonales sous l'em-

pire de l'enthousiasme du peuple vaudois qui, dans cette mémorable circonstance , fit preuve manifeste de son attachement à la patrie suisse et de son dévouement pour elle. C'était la fière réponse que nous faisions à ce général français qui nous traitait de turbulents voisins. On se souvient que malgré l'initiative patriotique de Vaud et de Genève, la Diète nous abandonna à nous-mêmes et que notre dévouement ne fut pas mis autrement à l'épreuve.

J'arrive à ma seconde date , à 1847, dont beaucoup d'entre nous ont le souvenir présent à la mémoire, parce que nous servions alors dans les rangs de l'armée suisse. Que fit encore le canton de Vaud au milieu de cette tourmente politique qui menaçait notre pays de la division et de la ruine? Le Conseil d'Etat, subissant la pression de l'enthousiasme du peuple vaudois , mit à la disposition du général Dufour la totalité des bataillons de réserve cantonale , bien équipés, bien armés et prêts à entrer en campagne. On sait que ces troupes ont fait honneur au canton de Vaud. Vous ne me reprocherez pas, messieurs, d'avoir cité ces dates, car elles justifient la manifestation qui vous est proposée et qui est une conséquence de l'esprit militaire si profondément enraciné chez le peuple vaudois.

Je reviens à un point de vue plus subjectif. A qui est la faute de l'état de choses actuel? J'entends dire autour de moi: ce n'est la faute de personne et c'est la faute de tout le monde. En effet , les Chambres fédérales, appelées dans leur compétence à prendre les arrêtés relatifs à la transformations de notre armement, ont fait le nécessaire et sont hors de cause ; mais on a eu le tort de nommer des commissions à haute paie pour examiner la question; faire des essais, etc., et le résultat de tout cela, c'est que nous ne pourrions pas voir sans inquiétude un point noir surgir à l'horizon. Toutefois, je n'aurais pas voulu aller aussi loin que la commission ; j'aurais désiré qu'il n'y eut pas mandat imposé au Conseil d'Etat, mais qu'on eût laissé à cette autorité le soin de faire ce qu'elle jugerait convenable, en s'inspirant de la discussion, dans laquelle elle aurait trouvé la force nécessaire pour agir. Cependant, tout en ayant indiqué ma manière de voir individuelle sur la forme en laquelle la résolution devrait être adoptée , je déclare me rallier pleinement aux conclusions de la commission. »

M. Delarageaz, conseiller d'Etat. « La tournure qu'a prise la discussion m'oblige à dire quelques mots. Je remercie d'abord la commission d'avoir donné acte au Conseil d'Etat de la franchise et de l'empressement avec lesquels il a fourni au Grand Conseil tous les renseignements qu'il pouvait lui donner. Comme on l'a vu, nous n'avons jusqu'ici mis en transformation qu'un petit nombre de nos

fusils; nous en sommes d'autant plus heureux que, ainsi qu'on l'a dit, les essais faits en novembre dernier ont démontré la défectuosité du premier système adopté pour cette transformation. Aujourd'hui, nous pouvons espérer que ce qui sera fait à l'avenir ne présentera pas les mêmes défauts et que nous aurons quelque chose de bon. Au reste, il ne faut pas se faire d'illusions; on ne transforme pas des milliers de fusils du jour au lendemain, on n'en crée pas des centaines de mille en huit jours; il faut du temps. On a établi des ateliers considérables qui ont jusqu'à 100 et 120 machines, mais ce n'est qu'à-près de nombreux essais qu'on est arrivé à fabriquer une bonne arme, avec laquelle, désormais, il n'y aura pas d'autres accidents à craindre que ceux qui se présentent avec toute arme à feu. Nous avons donc été très heureux de n'avoir pas envoyé à la transformation un plus grand nombre de nos fusils de petit calibre, car nous aurions eu de mauvaises armes. Quant à ceux de gros calibre qu'on croyait si mauvais, il se trouve que leur transformation réussit beaucoup mieux, et cela s'explique, comme on le disait l'autre jour, par le fait que la cartouche est moins longue.

En ce qui concerne le nouveau fusil, il ne faut pas s'étonner qu'aucune décision n'ait été prise plus tôt. En Amérique, d'où nous viennent tous les types d'armes sur lesquels on s'est basé, le gouvernement n'a pas encore adopté le fusil qui doit être celui de l'armée. Il vaut mieux ne pas précipiter les choses que d'armer nos milices d'un fusil dont les défauts éclateraient sur le champ de bataille. Voyez la France, quoiqu'on en dise, elle n'a pas définitivement adopté le Chassepot, et il s'y fait encore des essais avec d'autres armes. A supposer que le fusil Vetterli soit définitivement adopté par l'autorité fédérale, il faudra six mois avant que les fabriques se soient pourvues des machines nouvelles qu'exige la fabrication de cette arme, attendu que l'appareil du fusil Vetterli est tout autre que celui du fusil Millbank-Amsler. Quoique je regrette que l'administration fédérale n'ait pas un peu plus pressé les temps et qu'elle n'ait pas mis plus tôt un certain nombre de nouvelles armes entre les mains des soldats pour les expériences de tir, je ne crois pas qu'on puisse lui adresser le reproche d'avoir, le sachant et le voulant, manqué à ses devoirs. Je regrette aussi qu'elle ait perdu du temps à de menus détails, tels que l'habillement et les règlements; mais il ne faudrait pas se figurer que ce soit si facile de créer et d'adopter un nouveau fusil. Je crois que, en ce qui concerne la transformation, les choses vont marcher désormais avec activité; quant au nouveau fusil, je réserve mon opinion sans vouloir en empêcher la construction. Je n'ai donc aucune opposition à faire aux conclusions de la commission; l'administration fé-

dérale n'y verra pas une attaque, mais une preuve de l'inquiétude qui règne chez nous au sujet de l'armement. »

La discussion est close.

Les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité.



PROMOTIONS ET NOMINATIONS ANNUELLES A L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Le Département militaire de la Confédération suisse aux autorités militaires des cantons.

Très honorés Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous annoncer que le Conseil fédéral, dans sa séance de ce jour, a procédé aux promotions et nominations suivantes à l'état-major fédéral.

I. ETAT-MAJOR GÉNÉRAL. (¹)

1. Au grade de colonel :

Arnold, Joseph, de et à Altorf, jusqu'ici lieut.-colonel à l'état-major général.	
Grand, Paul-Fréd., à Lausanne,	id.
van Berchem, J.-M.-William, de et à Crans,	id.
Stocker, Abram, de Buron, à Lucerne,	id.
Feiss, Joachim, d'Alt-St-Johann, à Berne,	id.
Flückiger, Daniel, d'Auswyl, à Aarwangen,	id.
Rilliet, Aloïs-Cato, de et à Genève,	id.

M. le colonel Schädler passe à l'état-major général et conserve son rang actuel.

2. Au grade de lieutenant-colonel :

- * Ambühl, Jean-Jacob, d'Ebnat, à Brunnadern (St-Gall), né en 1828, commandant depuis le 28 février 1862.
- * Hold, Hans, d'Avoset (Grisons), à Coire, commandant de bataillon depuis le 12 juin 1862.
- * Steiger, Jean, de et à Flawyl, né en 1831, commandant de bataillon depuis le 15 avril 1863.
- * Steinhæuslin, Charles, de Sumiswald, au Locle, né en 1827, commandant depuis le 27 janvier 1864.
- * Trueb, Rodolphe, de et à Bâle, né en 1828, commandant de bataillon depuis le 2 mars 1864.
- * Bindschädler, Rodolphe, de Männedorf, à Stäfa, né en 1827, commandant depuis le 11 février 1865.
- * Chuard, Jean-Louis, de et à Corcelles, né en 1827, commandant depuis le 15 avril 1865.

(¹) Les officiers désignés par un * ont été nouvellement admis à l'état-major fédéral.